

Formation à l'ADR Personnel d'exploitation

Public

Toute personne des services commerciaux, administratifs et techniques des entreprises concernées par le transport des marchandises dangereuses par route (transporteurs, dépositaires, industriels...).

Pré-requis

- Savoir lire et écrire.

Objectifs

- Familiariser les participants au contenu de l'arrêté ADR et à son utilisation.
- Utiliser les volumes de l'ADR et en reconnaître les différentes parties.
- Rechercher les informations réglementaires.

Programme sur une durée de 2 jours

Accueil

La classification des matières dangereuses
Le marquage et l'étiquetage des contenants
La signalisation, le placardage et l'équipement des véhicules
Les obligations des différents intervenants
Les documents de bord
Les opérations de chargement et de déchargement
La circulation et le stationnement des véhicules

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travaux individuels et de groupes
- Mises en situation

Validation

Délivrance d'une attestation de formation.